

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 20 mars 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à vingt heures, trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de Nathalie ROCHEFORT, maire en exercice

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Maire en exercice,
Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Francis VÉRON, Marina DESSEROIR, Nicolas BURNOUF, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Fabienne BLIN, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN, Pascal BERRIER, Sandra FORTIN, Justin LEGEARD, Anaïs RINFERT, Ghino MARIE, Isabelle MARTIN, Guy LANGEVIN, Dominique RECHAUX; Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Mathilde AUBERT, Sandra FORTIN,

Absent :

Procuration : Mathilde AUBERT a donné pouvoir à Alain LEVALLOIS,
Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL

Secrétaire de séance : Monique SOUL

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 16 mars 2026
et affichée le 16 mars 2026

Présents : 25 Votants : 27

2026 03 009 – Fixation des Maires délégués

Conformément à l'arrêté préfectoral n°16-125 instituant la commune nouvelle, des communes déléguées ont été constituées.

Conformément à l'article L.2113-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) la création d'une commune déléguée entraîne automatiquement l'institution d'un maire délégué ;

Conformément à l'article L.2113-12-2 du même code(CGCT) le maire délégué est élu par le conseil municipal parmi ses membres, à compter du premier renouvellement du conseil municipal, dans les conditions fixées à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Il convient d'élire les maires délégués pour les communes déléguées suivantes :

- Bellefontaine,
- Chérencé le Roussel,
- La Bazoge
- Le Mesnil Tove

Madame le Maire rappelle que pour les autres communes déléguées, Juvigny le Tertre et Chasseguey sont attribués de plein droit aux adjoints élus précédemment. Pour la commune de Mesnil Rainfray, Madame le Maire souhaite la gérer.

Madame le Maire demande s'il y a des observations, puis elle soumet cette proposition au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer les postes de maire délégué de Bellefontaine, La Bazoge, Chérencé le Roussel, et Le Mesnil-Tove ;

Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20260324-202603009-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

- de charger Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection des maires délégués.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 20/03/2026

Le Maire,
Nathalie ROCHEFORT

